



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB  
Feuille officielle suisse du commerce FOSC  
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC  
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

**Rubrique:** Communications d'entreprises  
**Sous-rubrique:** Invitation à l'assemblée générale  
**Date de publication:** SHAB 29.03.2022  
**Date d'échéance prévue:** 29.03.2023  
**Numéro de publication:** UP04-0000003976

**Entité de publication**  
SOLUFONDS SA, Promenade de Castellane 4, 1110 Morges

## Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Mountain Resort Real Estate Fund SICAV

**Organisation concernée:**  
Mountain Resort Real Estate Fund SICAV  
CHE-400.534.841  
c/o: Lathion Berney & Associés SA  
Place de la Gare 2  
1950 Sion

**Indications concernant l'assemblée générale:**  
20.04.2022, 11:00 heures, Les celliers de Sion  
Route d'Italie 9  
1950 Sion

**Texte d'invitation/ordre du jour:**  
Enclosed publication

## UNIQUE PUBLICATION

### Assemblées générales – Invitations et décisions

#### Mountain Resort Real Estate Fund SICAV (la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » destinée exclusivement à des investisseurs qualifiés.

Siège social : c/o Lathion Berney & Associés SA, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

#### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**le mercredi 20 avril 2022 à 11h,**  
à Sion, Route d'Italie 9, Les celliers de Sion

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance par le Président :

**1. Désignation du Secrétaire de séance**

Le Président nomme le Secrétaire de séance.

**2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021**

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021.

**3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2021.**

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2021.

**4. Augmentation de capital autorisée**

Proposition du Conseil d'administration :

Suite à l'AG extraordinaire du 5 octobre 2021 et à la demande de la FINMA, Le Conseil d'administration propose une augmentation de capital autorisée d'un montant maximum de CHF 60 millions libérable par tranches jusqu'au 3 mai 2023 pour le financement des projets Brigels II et Dixence Resort.

**5. Présentation du rapport annuel de gestion et des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 ; rapport de la société d'audit.**

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

## 6. Modifications des Statuts conformément aux adaptations LSFIn / LEFin

### Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver les modifications apportées aux statuts sur la base de LSFIn/LEFin. Il s'agit d'adaptations aux nouvelles exigences légales.

## 7. Modifications du Règlement de placement

### Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver les modifications apportées au Règlement de placement. Elles portent principalement sur la limitation dans le temps des dérogations accordées par la FINMA à la SICAV.

## 8. Affectation du résultat

### Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

- Dividende de CHF 0.75 par part

## 9. Décharge au Conseil d'administration

### Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

## 10. Élections

### 10.1 Conseil d'administration

#### Propositions du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023, tous les administrateurs, soit Messieurs Philippe Lathion, Sylvain Monnet, Raphaël Coutaz, Jean-Yves Rebord et Alain de Preux.

### 10.2 Société d'audit

#### Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société d'audit PricewaterhouseCoopers SA à Genève, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023.

## 11. Divers

Conformément à l'art. 22 al. 2 des Statuts, peuvent participer à l'Assemblée Générale et y exercer leur droit de vote les détenteurs d'actions au porteur ainsi que les titulaires d'actions nominatives inscrits à la date de référence désignée par le Conseil d'administration en tant qu'actionnaires nominatifs avec droit de vote dans le registre des actions.

Conformément à l'art. 22 al. 3 des Statuts, un actionnaire ayant droit de vote peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire ayant le même droit.

Les titulaires d'actions au porteur doivent annoncer leur participation et voter par écrit s'ils le souhaitent jusqu'au mercredi 13 avril 2022 auprès de SOLUFONDS SA par courrier à l'adresse suivante : SOLUFONDS SA, Promenade de Castellane 4, Case postale 283, 1110 Morges, moyennant les documents suivants :

- une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire (représentant dépositaire),
- le bulletin de vote dûment rempli et signé (signature manuscrite encre bleue) en mentionnant le nom des signataires (ce document sert en même temps de procuration de représentation pour les personnes morales)

Seuls les dossiers complets seront comptabilisés.

Les titulaires d'actions au porteur peuvent demander un bulletin de vote à l'adresse suivante : [secretariat@solufonds.com](mailto:secretariat@solufonds.com) et peuvent demander par email auprès de la même adresse l'invitation pour la visio-conférence le cas échéant.

Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à SOLUFONDS SA le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard le 13 avril 2022. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1943 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Le rapport annuel de gestion et les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de la société d'audit sont tenus à disposition des actionnaires auprès de SOLUFONDS SA, Promenade de Castellane 4, 1110 Morges. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie des documents lui soit envoyée.

Sion, le 28 mars 2022

Mountain Resort Real Estate Fund SICAV  
Le Conseil d'administration